



CC de la Vallée d'Argelès-Gazost (Siren : 246500631)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Argelès-Gazost
Arrondissement	Argelès-Gazost
Département	Hautes-Pyrénées
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/12/1996
Date d'effet	01/01/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Stéphanie LACOSTE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	1 rue de Saint-Orens
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	65400 ARGELES-GAZOST
Téléphone	05 62 97 55 66
Fax	
Courriel	vallee.ardeles@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 447
-----------------------------	-------

Densité moyenne 49,21

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
65	Agos-Vidalos (216500041)	425
65	Arcizans-Avant (216500215)	386
65	Argelès-Gazost (216500256)	3 300
65	Artalens-Souin (216500363)	135
65	Ayros-Arbouix (216500553)	292
65	Ayzac-Ost (216500561)	462
65	Beaucens (216500777)	436
65	Boô-Silhen (216500983)	283
65	Gez (216502021)	341
65	Ouzous (216503524)	216
65	Préchac (216503714)	241
65	Saint-Pastous (216503938)	134
65	Salles (216504001)	211
65	Sère-en-Lavedan (216504209)	72
65	Vier-Bordes (216504670)	105
65	Villelongue (216504738)	408

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- <i>Création, aménagement et entretien des zones d'activités économiques industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire la création, l'aménagement, l'entretien de toutes les zones d'activité futures d'une surface minimum de 1 hectare.</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
- <i>Actions de développement économique : . promotion des activités économiques . accueil et promotion des activités touristiques.</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs
* <i>Fonctionnement et investissement de la salle de spectacle et d'animation intercommunale.</i>

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs * <i>Fonctionnement et investissement des équipements sportifs et touristiques d'intérêt communautaire. Sont déclarés d'intérêt communautaire : - Le fonctionnement et l'investissement du site du Hautacam, - Le fonctionnement et l'investissement du Lac des Gaves, - Le fonctionnement et l'investissement du complexe sportif et touristique du Sailhet de Lau-Balagnas.</i>
- Etablissements scolaires <i>Fonctionnement et investissement des services scolaires et périscolaires (cantine et garderie) rattachés à l'enseignement préélémentaire et élémentaire.</i>
- Activités péri-scolaires <i>- Fonctionnement et investissement des centres de loisirs sans hébergement. - Fonctionnement et investissement de la crèche halte-garderie.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur <i>Elaboration et suivi</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Sont déclarées d'intérêt communautaire les ZAC nouvelles d'une surface minimum d'un hectare.</i>
- Constitution de réserves foncières <i>Réserves foncières en vue d'exercer les compétences de la communauté de communes</i>
- Transport scolaire <i>- par le biais d'une convention avec le Conseil Général.</i>
- Organisation des transports non urbains <i>- Création et fonctionnement d'un réseau de transport intercommunal.</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>- Création, restauration et entretien des passerelles sur le Gave de Pau permettant de relier la Voie verte des Gaves au sentier des berges du Gave de Pau sur le territoire des communes d'Agos-Vidalos et de Villelongue. - Création, restauration et entretien de futurs circuits V.T.T. (balisage, topo-guide) - Création, restauration et entretien des sentiers touristiques d'intérêt communautaire. Sont déclarés d'intérêt communautaire l'ensemble des sentiers tel qu'annexé à la délibération du 04/12/2003.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Politique de l'habitat d'intérêt communautaire : Sont déclarés d'intérêt communautaire : - Les études et travaux visant à la création d'une structure d'accueil temporaire pour personnes âgées ; - Création, réhabilitation et aménagement de logements dans les bâtiments appartenant à la communauté de communes.</i>
- Politique du logement social <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées : PLH et OPAH.</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées : P.L.H. et O.P.A.H.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées : P.L.H. et O.P.A.H.</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire <i>Politique de l'habitat d'intérêt communautaire : Sont déclarés d'intérêt communautaire : - les études et travaux visant à la création d'une structure d'accueil temporaire pour personnes âgées. - création, réhabilitation et aménagement de logements dans des bâtiments appartenant à la communauté de communes.</i>

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

- *Création et fonctionnement d'une cyber-base et d'un espace informatique intercommunaux.*

- Autres

- *Création et fonctionnement d'une plate forme intercommunale dédiée à l'emploi, et aux services à la personne.*

Fonctionnement et investissement d'un Relais Assistante Maternelle. aménagement de l'espace - définition et mise en œuvre, à l'échelle du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, d'une stratégie de territoire par le biais de dispositifs contractuels et partenariaux existants (contrat de Pays, convention territoriale, programme LEADER) ou à venir.

Domaines concernés : - le tourisme, - le développement économique - l'agriculture - les services à la population - l'habitat - la lutte contre la pollution lumineuse actions de développement économique d'intérêt communautaire -

élaboration et mise en œuvre, à l'échelle du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, d'une politique globale de développement et de promotion touristique Actions concernées : - maîtrise d'ouvrage et gestion de la Porte des vallées des Gaves, - maîtrise d'ouvrage et gestion de la voie verte des gaves (de Lourdes à Pierrefitte du km 2 au km 18) - animation du réseau des offices de tourisme - stratégies du vélo, conception et commercialisation d'outils de promotion communs - événementiels. Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la

demande d'énergie - élaboration et mise en œuvre, à l'échelle du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, d'une politique globale de développement durable et de protection de l'environnement Actions concernées : - la réserve internationale de ciel étoilé du Pic du Midi et la lutte contre la pollution lumineuse - élaboration et animation du contrat de rivière et du programme d'actions de prévention des inondations, valorisation de la ressource forestière et développement d'une filière « bois énergie », mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 des sites « tourbière et lac de Lourdes » et « gave de Pau et Cauterets et gorges de Cauterets » - gestion du service public d'assainissement non collectif pour le contrôle des installations, leur entretien et leur réhabilitation - élaboration, animation et mise en œuvre, à l'échelle du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, d'un projet culturel de territoire visant à développer la culture vivante, professionnaliser les acteurs et développer les partenariats entre les collectivités et les acteurs culturels du territoire.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
65	Syndicat mixte du HAUTACAM (256502378)	SM fermé	22 420
65	SIRTOM du secteur d ARGELES-GAZOST (256500109)	SM fermé	13 250
65	Syndicat mixte du Haut Lavedan (256502352)	SM fermé	11 204
65	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (200050243)	SM fermé	39 756

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)